

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 113 d) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants

des organes subsidiaires et autres élections :

élection de quinze membres

du Conseil des droits de l'homme

**Lettre datée du 29 février 2008, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je suis heureux de vous informer que le Royaume de Bahreïn a annoncé sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2008-2011 dans le cadre des élections qui doivent se tenir durant la session en cours de l'Assemblée générale, en mai 2008.

Cette candidature traduit l'intérêt marqué du Bahreïn pour les droits de l'homme et les valeurs qui les sous-tendent, c'est-à-dire l'intégrité et la dignité. Ces valeurs sont consacrées par la Constitution du Royaume, promues par une société civile dynamique et rigoureusement respectées dans les pratiques, les lois et les procédures de l'appareil gouvernemental. Les réalisations du Royaume de Bahreïn à cet égard sont éloquentes.

Il convient de rappeler que le Royaume de Bahreïn a été élu en 2006 au Conseil des droits de l'homme, qui venait alors d'être constitué, mais qu'il n'a siégé qu'un an au Conseil, son mandat ayant été écourté à l'issue d'un tirage au sort. Bahreïn espère avoir une nouvelle occasion de contribuer pleinement aux travaux du Conseil, qu'il appuie avec conviction.

Je joins aux présentes, à titre de rappel et pour vos dossiers, un aide-mémoire présentant les engagements de Bahreïn à l'égard des droits de l'homme (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Tawfeeq Ahmed **Almansoor**



**Annexe à la lettre datée du 29 février 2008
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aide-mémoire

Le Royaume de Bahreïn a décidé de présenter sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme dans le cadre des élections qui se tiendront en mai 2008, durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Depuis 1999, Bahreïn a mis en œuvre un vaste train de réformes qui s'étend au développement politique, économique et social.

Le souci de protéger et de promouvoir les droits des citoyens de Bahreïn est au cœur de ce programme de réformes. Bahreïn accorde la plus haute importance aux droits de l'homme dans ses politiques intérieures et étrangères; ce principe est consacré par la Constitution du pays, laquelle insiste sur les droits de l'homme en tant que piliers du développement national.

Bahreïn a à cœur de protéger les droits et libertés fondamentaux. Tous les plans et programmes nationaux tiennent compte des droits de l'homme et continueront d'en tenir compte, conformément à l'approche du développement susmentionnée, qui est axée sur les droits de l'homme.

Le Royaume de Bahreïn s'est engagé à respecter et à promouvoir les droits de l'homme en signant les accords suivants :

- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid;
- Convention relative à l'esclavage;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Convention relative aux droits de l'enfant;
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées;

- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Bahreïn juge que la transparence est essentielle quand il s'agit des droits de l'homme, comme en témoignent la méthode et la rigueur avec lesquelles il a établi le rapport destiné à son premier examen périodique universel, qui doit être mené par le Conseil des droits de l'homme en février 2008, et la coopération qu'il a manifestée à cette occasion .

Bahreïn croit fermement qu'il faut appuyer et renforcer la société civile et sa participation à la prise de décisions. Il existe à Bahreïn 368 organisations non gouvernementales, dont plusieurs sont consacrées aux droits de l'homme, y compris la Bahrain Human Rights Society (Société des droits de l'homme de Bahreïn).

Le Supreme Council for Women (Conseil supérieur des affaires féminines), créé en 2001, ainsi que plusieurs associations et organisations féminines non gouvernementales adoptent des stratégies novatrices de promotion et d'autonomisation politiques, sociales et économiques de la femme. Ces organismes ont pour objectif la pleine participation des femmes au marché du travail, leur accession, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux postes de décision et de direction dans les secteurs tant public que privé et la sensibilisation à la nécessité d'éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Dans le cadre de sa stratégie nationale en matière de droits de l'homme, Bahreïn a accueilli de nombreux séminaires et ateliers dans ce domaine et entend poursuivre dans cette voie à l'avenir pour continuer de sensibiliser le public.

En 2005, Bahreïn a accueilli la deuxième session du Forum for the Future (« Forum pour l'avenir »), où, pour la première fois, des représentants de la société civile ont rencontré des ministres des affaires étrangères des pays du G-8 et de la région pour leur faire part de leur avis sur les grandes questions. Le Forum a abouti à la création de la Fondation pour l'avenir et du Fonds pour l'avenir.

La coopération entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales nationales et internationales a conduit à la mise en œuvre de programmes de formation aux principes internationaux des droits de l'homme à l'intention des agents de la force publique.

Le Royaume de Bahreïn a continué, et continuera dans la mesure du possible, de contribuer régulièrement au financement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à celui d'autres programmes en vue de renforcer l'activité du Haut-Commissariat et la mise en œuvre de ses programmes.

S'il est élu au Conseil des droits de l'homme, le Royaume de Bahreïn contribuera à ce que la communauté internationale se mobilise en faveur de la coopération en matière de droits de l'homme.

En sa qualité de membre du Conseil, il adhérera aux principes de la consultation, du dialogue et de la coopération avec l'ensemble des États Membres de l'ONU en général, et avec les membres du Conseil des droits de l'homme en

particulier, dans un esprit de transparence et de franchise, l'objectif étant de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde.

De l'avis du Royaume de Bahreïn, il convient de traiter les questions relatives aux droits de l'homme de manière équitable et juste, dans un esprit de coopération garantissant, grâce au respect, à la tolérance et à la solidarité, une harmonisation aux niveaux national et international qui tienne compte des différences de culture, de religion, de civilisation et de contexte historique .

Le Royaume de Bahreïn continuera de coopérer et de se concerter avec les organisations non gouvernementales, qu'il considère comme de véritables partenaires en ce qui concerne l'évolution des travaux du Conseil des droits de l'homme. Il collaborera également avec d'autres acteurs de la communauté internationale pour valoriser et faire respecter les droits de l'homme grâce à l'application des principes et normes relatifs aux droits de l'homme consacrés par les accords régionaux et internationaux .

Bahreïn souscrit à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Royaume de Bahreïn a lancé une ambitieuse campagne de lutte contre la traite des êtres humains et a promulgué une loi antitraite au début de 2008.
